

Droits et obligations des patient(e)s

- Droit à l'information en termes accessibles au patient
- Droit de donner son consentement à un traitement
- Droit d'interrompre un traitement
- Droit à la préservation de l'intimité et droit au secret professionnel de la part du physiothérapeute
- Droit de regard sur le dossier de malade
- Droit à un traitement précautionneux (= méthode présentant le moins de risques et le plus de chances de réussir)
- Droit à la réparation du dommage en cas de faute professionnelle
- Droit d'être informé sur la participation à un essai physiothérapeutique pour les besoins de l'enseignement et de la recherche et droit de refus d'y participer
- Droit d'être informé sur une éventuelle non admission par les caisses d'un traitement physiothérapeutique

- Obligation de signaler au physiothérapeute les faits importants, autres maladies et observations personnelles
- Obligation de se procurer les informations nécessaires pour comprendre le plan de traitement et y consentir
- Obligation de respecter scrupuleusement les recommandations physiothérapeutiques

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à:

**Organisation Suisse des Patients
OSP**

Zähringerstrasse 32
Postfach 8025 Zürich
8001 Zürich
Tél. 01 / 252 54 22
Tél conseil:
0900 56 70 47

www.spo.ch
info@spo.ch

**Dachverband Schweizerischer
Patientenstellen**

Hofwiesenstrasse 3
Postfach 8042 Zürich
8057 Zürich
Tél. 01 / 361 92 56
Tél. conseil (non-membre):
0900 10 41 23 (fr. 2.--/min)

www.patientenstelle.ch

Sursee, le 28 novembre 2007

G:\VM\FISIO\2007\13 Dienstleistungen\Merkblätter\Merkblätter Word\Rechte und Pflichten des Patienten f.doc